

Stake : ou les premières limites à l'art du contournement



Vincent Reynaert

Publié le 29 octobre 2025 . Lecture estimée : 6 min



Longtemps perçue comme la success story du gambling crypto, Stake fait aujourd'hui face à un triple mur : juridique, économique et éthique. Aux États-Unis, en Europe comme à Curaçao, les filets se resserrent. L'entreprise, championne du contournement, découvre à quel point la vitesse du numérique ne suffit plus à échapper à la lenteur du droit.

Stake a bâti sa réputation sur un principe simple : aller plus vite que les régulateurs. En sept ans, la marque née à Curaçao s'est imposée comme un empire du jeu en ligne, dopé à la crypto et aux influenceurs. Mais ce modèle, pensé pour se faufiler entre les législations, rencontre aujourd'hui ses premières vraies limites. Et c'est depuis les États-Unis que la réaction s'organise.

Le 4 septembre 2025, la procureure de Los Angeles a ouvert une action civile contre Stake.US pour exploitation illégale d'un casino sans licence. L'accusation repose sur deux textes piliers du droit californien : la *Unfair Competition Law* et la *False Advertising Law*.

Ce n'est pas une procédure isolée : cinq autres États ont lancé des actions similaires depuis le printemps. Tous reprochent à Stake.US de [maquiller un casino en "jeu promotionnel" sous couvert de sweepstakes](#).

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion